



**Programmes  
Assistants  
britanniques  
en Finistère :  
14 - 24 mars -  
mai et juin  
2018**





Brest, le 20 novembre 2017

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le séjour des assistants britanniques en Finistère (anciennement mini-assistants) sera reconduit cette année pour 3 programmes :

1. du **14 au 24 mars**
2. **au mois de mai et**
3. **au mois de juin 2018.**

Il est organisé dans le cadre d'un partenariat entre la DDEC 29 et les autorités académiques de Cornouailles d'une part et l'Université du Devon d'autre part.

Le principe de ces échanges est le suivant :

**Les écoles se voient offrir la possibilité de recevoir pendant une ou deux semaines, comme " assistant " auprès des enseignants, un lycéen ou un étudiant anglais**

Nous vous précisons que :

- *les étudiants devront être hébergés en famille (famille de parents d'élèves ou d'enseignants)*
- *les coordonnées de la famille d'accueil (adresse, numéros de téléphone et adresse mail) devront être connues dès l'inscription de l'école à l'opération, les propositions provisoires d'adresses ne seront pas acceptées.*

Chaque adulte de la famille d'accueil doit fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3).

Bien cordialement.

Michelle Mergalet  
*Mission Langues vivantes et ouverture à l'International*  
*Pôle Education Pédagogie Animation*  
DDEC 29



## Présentation du projet

Les écoles élémentaires du département ont la possibilité d'accueillir pendant une ou deux semaines comme assistant auprès des enseignants un jeune lycéen ou étudiant anglais qui étudie le français.

Les autorités de l'Education de Cornouailles britannique et l'université d'Exeter nous proposent des étudiants volontaires pour participer à ce programme ; cette année, des jeunes du Devon et de l'université de Sheffield vont également y participer. Ces jeunes, âgés de 16 à 22 ans, viennent essentiellement de Cornouailles britannique, du Devon et du Yorkshire ; ils ont choisi le français comme épreuve à leur examen de fin d'études secondaires ou comme sujet d'étude à l'université. Ils parleront à vos élèves de leur mode de vie, de leur école et de leur région.

Ils pourront proposer d'enseigner des chants, poèmes et d'organiser des activités ludiques. Ils présenteront également l'étude d'un album de littérature de jeunesse anglais. Les jeunes Britanniques peuvent également avoir à préparer un travail sur la France durant leur séjour.

## Objectifs

- **Pour les élèves et l'école :**
  - créer un dialogue vivant avec un jeune étudiant anglais ;
  - découvrir le Royaume-Uni, une autre culture, des pratiques d'enseignement différentes ;
- **Pour les étudiants britanniques :**
  - perfectionner leur connaissance de la langue française ;
  - découvrir le Finistère, la culture et la civilisation françaises.

## Modalités d'organisation

- **L'école accueillera l'étudiant, garçon ou fille, du 14 au 24 mars ou au cours des mois de mai ou juin 2018.**
- L'hébergement sera assuré par une famille de l'école.
- Le choix des écoles et l'affectation des assistants seront effectués **en janvier et février 2018**. Les écoles recevront alors les coordonnées de leur assistant.
- Dès lors, des échanges pourront s'établir entre les enseignants et l'assistant en vue de préparer **le séjour qui commencera au printemps 2018**.
- **Des ateliers pédagogiques** seront proposés aux enseignants et chefs d'établissement, le 14 février 2018 : à Châteaulin (le matin) et à Brest (l'après-midi). Les modalités pratiques concernant le déroulement du séjour (heures d'arrivée, de départ, accueil ...) et des pistes pédagogiques (mise en place d'un projet) vous seront données au cours de ces rencontres.

## Modalités d'inscription

Chaque chef d'établissement intéressé doit inscrire son école en respectant les étapes suivantes :

- 1) **Pré-inscription sur le plan d'animation pédagogique** dès que possible (si ce n'est pas encore fait)
- 2) Renseigner les informations sur l'école, la demande et les familles d'accueil (**informations à renseigner en ligne**) – **Réponses pour le 15 décembre 2017**
- 3) Au moins un membre de l'équipe éducative de chaque école intéressée s'inscrit à l'un des ateliers proposés (**Photography**), le 14 février 2018 - **inscription sur le plan d'animation pédagogique**

4) Envoyer l'extrait de casier judiciaire à Michelle Mergalet (DDEC, 15 place Sanquer, 29200 Brest).

## Cadre du stage Assistants britanniques en Finistère

1 - Ce cadre est applicable pendant le stage des assistants dans les écoles primaires du Finistère **pour les 3 programmes 2018 :**

- 1 du 14 au 24 mars**
- 2 au cours du mois de mai et**
- 3 de juin 2018.**

2 - Les professeurs accompagnateurs veilleront à régler les problèmes de ces jeunes.

3 - Pendant les heures de présence dans les écoles, c'est le directeur de l'école qui veille à ce que tout se passe au mieux et prend toute mesure nécessaire.

4 - En dehors de ces heures, les étudiants seront **dans les familles sous la responsabilité des professeurs accompagnateurs** qui pourront être joints par téléphone.

5 - Les écoles s'engagent à héberger les jeunes Britanniques dans de bonnes conditions et à les nourrir gracieusement.

6 - Les étudiants participent aux activités de l'école d'accueil et animent 12 heures d'activités minimum.

7 - Les stagiaires travailleront sous la responsabilité d'un maître et ne pourront en aucun cas assumer seuls l'enseignement, l'organisation du travail ou le maintien de la discipline dans un groupe.

8 - Les étudiants sont couverts par une assurance médicale : en cas de maladie ou d'accident pendant le stage, le directeur d'école veillera à ce que l'étudiant soit pris en charge médicalement. Il rédigera un rapport si nécessaire. Les frais médicaux engagés seront payés par les professeurs accompagnateurs ou les étudiants.

9 - Les autorités anglaises prennent en charge les dispositions permettant de couvrir la responsabilité civile des lycéens. Les étudiants ont une assurance qui couvre les frais médicaux éventuels et doivent bénéficier d'une assurance - responsabilité civile.



**Aux chefs d'établissement souhaitant  
accueillir un assistant britannique au printemps 2018**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Selon les termes des directives européennes relatives aux échanges scolaires au sein de la communauté, il est désormais obligatoire de demander à **chaque adulte de la famille d'accueil de fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)**.

Nous vous demandons donc de **nous faire parvenir par courrier** cet extrait de casier judiciaire en ce qui concerne les familles qui se sont portées volontaires pour accueillir un jeune Britannique. Cet extrait sera joint à votre dossier de demande d'assistants et transmis aux autorités académiques britanniques avec qui nous sommes en lien.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour aider les familles de votre établissement à demander cet extrait de casier judiciaire sur le site :

<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Bien cordialement

**Michelle Mergalet**

Mission Langues vivantes et ouverture à l'international

Pôle Education Pédagogie Animation

DDEC 29

